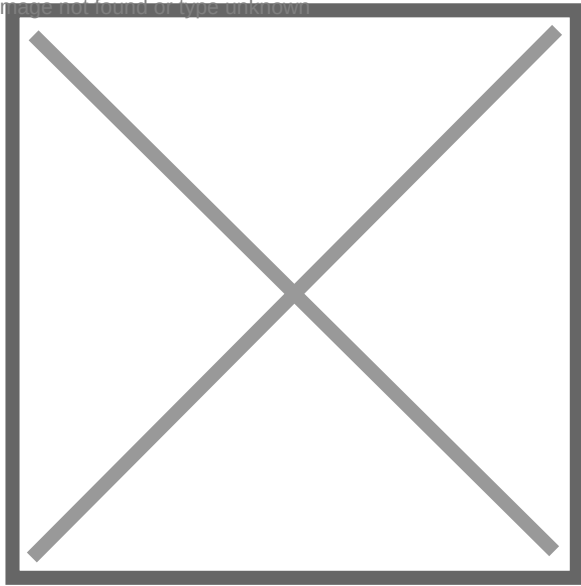


Image not found or type unknown



## Demenager en etant separe et en ayant un enfant

Par **vi77**, le **14/08/2008** à **18:58**

bsr rnje souhaite demenager en province a 800km du pere de ma fille rnil possede la garde un week end sur deux et la moitie des vacances scolairesrnque doit je faire ? entamer une procedure au tribunal de ma future et nouvelle region ? ou attendre qu il se manifeste aupres du tribunal ? ou dois je faire un courrier ? si oui quoi mettre sur ce courrier?rnp ar avance merci rncordialement rnmelle tissier

Par **Marion2**, le **14/08/2008** à **19:24**

Vous devez informer le père de votre fille de votre nouvelle adresse et pour éviter tout problème, contactez le JAF pour une modification du droit de visite et d'hébergement du père.

Par **vi77**, le **14/08/2008** à **21:26**

merci d avoir repondu aussi viternrnen repassant au tribunal ne vais je pas perdre la garde de mon enfant car lui aura tjs son travail et que moi non pour l instant.rnet devrais je payer les frais de transport ?rnen faite qu est que je risque en partant?rnd avance merci rncordialement rnmelle tissier

Par **Marion2**, le **14/08/2008 à 21:46**

Vous ne risquez rien si vous partez dans la mesure où vous avez contacté le JAF auparavant.  
De quels frais de transport parlez-vous ? Pour que votre fille puisse aller voir son père ? ou que son père vienne la chercher chez vous ?  
Vous pouvez demander au JAF le partage des frais de transport.  
Vous ne perdrez pas la garde de votre enfant. Ne vous inquiétez pas.

Par **vi77**, le **14/08/2008 à 23:33**

a savoir si c est a lui ou moi de venir chercher ou emmener l enfant

Par **Marion2**, le **15/08/2008 à 10:17**

C'est le JAF qui décidera